



Démarrage des éditions Ici

La direction n'entend pas la colère des salariés ?

Fort impact du mouvement social

Les personnels travaillant sur les éditions régionales de France 3 se sont fortement mobilisés pour défendre leurs conditions de travail. De nombreuses éditions ont été annulées ces 4 et 5 septembre, d'autres diffusées en mode réduit, en tout image ou en mode dégradé. La presse a d'ailleurs très largement fait écho au conflit social et on ne peut que regretter le manque d'ouverture de cette direction qui n'a manifestement pas eu envie de négocier.

Une fois de plus, les délégués syndicaux ont dû faire face à un comportement particulièrement zélé de certains encadrants qui ont tout fait pour écarter des personnels « potentiellement » grévistes selon eux, n'hésitant pas à recourir massivement à du renfort anticipé en CDD.

Par ailleurs, des entraves au droit de grève ont été dénoncées et nous ne pouvons tolérer la désinformation sur le droit de grève à laquelle se livrent certains chefs de service afin de faire pression sur les salarié·es.

Malgré tout, l'impact sur nos antennes a été très fort et la direction ne peut plus ignorer cette colère des salariés face à des conditions de travail dégradées.

Appel à la négociation

La direction doit maintenant faire un choix. Soit elle se résout à réunir les organisations syndicales afin de négocier des adaptations des organisations du travail, soit nos syndicats relanceront le conflit social dans les prochaines semaines.

La semaine de 4 jours est un dispositif qui existe dans notre accord collectif, que les personnels soient à horaires constants ou à horaires variable (*article 2.1.2.8. Organisation du travail sur un cadre hebdomadaire*).

Lors de la négociation du préavis, la direction n'a eu de cesse de renvoyer aux dispositions de l'accord collectif. Dont acte, commençons d'abord par appliquer toutes les dispositions permises par notre accord collectif avant de discuter d'autres évolutions d'organisation. Car il faut aller plus loin, pour mieux encadrer les possibilités de la semaine de 4 jours et discuter des nouvelles pénibilités du travail.

Ces discussions vont prendre du temps, nous le savons, et il faut parer au plus pressé pour améliorer les conditions de travail des salariés ainsi que l'articulation vie privée/vie professionnelle.

La société évolue, la semaine de 4 jours peut être une solution adaptée dans notre entreprise, pour ceux qui le souhaitent. Il y a une aspiration grandissante des salariés sur ce sujet. La direction le sait et se doit d'y répondre afin de tenter de sortir par le haut de ce conflit en cours.

Paris, le 6 septembre 2023